



Congé individuel de formation durant congés

Par **bill77**, le **04/06/2012** à **17:10**

Bonjour,

Je travaille dans un établissement public et j'aimerais bénéficier d'une formation dans une société privée, durant deux mois, en juillet-août 2012.

Ma question est : M'est-il possible légalement d'effectuer cette formation dans le cadre d'un Congé individuel de formation (CIF) durant mes congés payés + RTT (que je prendrais consécutivement sur juillet-août) ?

Je précise que je n'ai pas besoin d'un financement (Fongecif) pour cette formation puisqu'elle me serait offerte (échanges de services entre la société privée et moi). Les délais de traitement de dossier seraient donc raccourcis, ce qui me permettrait peut-être de bénéficier du CIF.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **19:52**

Bonjour,

A ma connaissance, le CIF n'existe pas dans la fonction publique mais il s'agit du [congé de formation professionnelle...](#)

Par ailleurs, les congés payés et les jours RTT, c'est fait pour se reposer et pas pour occuper une activité rémunérée...

Par **bill77**, le **04/06/2012** à **20:47**

Merci pour votre réponse. Mon employeur est une CCI et le CIF y est possible. Par ailleurs, je ne serais pas rémunéré par la société privée qui m'accueillerait.

Pouvez-vous me répondre à nouveau à la lumière de ces précisions ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **21:40**

Pour les périodes de congés payés et les jours RTT, personnellement ma réponse ne varie pas puisque c'est assimilé à du temps de travail même si le CIF est non rémunéré mais je vous propose [ce dossier](#)...